

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

Compte rendu du Conseil de l'ED MIMME du 23 juin 2026

	Les membres du Conseil de l'ED MIMME			Présents	Excusés	Procurations
1	BELLEVILLE	Philippe	Assistant Scientifique CEA Le Ripault	X		
2	COUPEAU	Christophe	Directeur ED MIMME (UP)	X		
3	GIANI	Célia	Représentante des Doctorants ENSMA	X		
4	HALM	Damien	Directeur Adjoint ED MIMME(ENSMA)	X		
5	HOHENADEL	Cécile	Suppléante ENSMA		X	
6	HORNA	Sébastien	Directeur délégué du laboratoire XLIM	X		
7	JULIEN - VERGONJANNE	Anne	Directrice de l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie		X	C.Coupeau
8	KARI	Emmanuelle	Gestionnaire ED MIMME (ENSMA)	X		
9	MARIE	Célestin	Suppléant UP		X	
10	MERCERE	Guillaume	Directeur du LIAS		X	S.Horna
11	PACHER	Léonie	Chargée de développement de l'entrepreneuriat doctoral	invitée		
12	PASQUIER	Boris	Directeur du Laboratoire de Mathématiques et Applications, LMA	X		
13	PIERRE	Delphine	Gestionnaire ED MIMME (UP)	X		
14	PINAUD	Gregory	Aerospace engineer – Ariane Group		X	
15	RABAN-- SCHURMANN	Louis- Wilhelm	Représentant des Doctorants UP	X		
16	SAURY	Didier	Directeur adjoint du Dépt. FTC PPRIME - ENSMA	X		
17	VALLE	Valéry	Directeur adjoint du dépt. GMSC - PPRIME UP		X	D.Saury

Ordre du jour

- nouvelle composition du conseil
- désignation d'un membre doctorant au conseil du CED
- informations diverses
- Formation doctorale à l'entrepreneuriat (Léonie Pacher)
- programme doctoral du CEA (Philippe Belleville)
- tribune libre des doctorants
- projet de "référents doctorants"
- bilan des soutenances 2025
- plateforme nationale du doctorat
- questions diverses

Ce conseil se tient à l'ISAE-ENSMA – Salle thermique E214/E215 de l'ENSMA

La séance est ouverte à 10h. L'ordre du jour et le déroulé de la journée sont présentés.

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

I - Nouvelle composition du conseil (slide 3)

Les premiers appels à candidatures infructueux pour l'élection des représentants des doctorants ont retardé la réunion de ce Conseil. Il se réunit aujourd'hui avec les nouveaux membres suivants :

➤ **Représentants des doctorants**

Université de Poitiers : Célestin MARIE (titulaire) et Louis-Wilhelm RABAN--SCHURMANN (titulaire)

ISAE-ENSMA : Célia GIANI (titulaire) et Cécile HOHENADEL (suppléante)

➤ **Représentants des laboratoires**

Directeur LIAS : Guillaume MERCERE

II - Désignation d'un membre doctorant au conseil du CED (slide 4 et 5)

Le conseil doit désigner un membre doctorant pour siéger au Conseil du Collège des Etudes Doctorales de l'Université de Poitiers. Louis-Wilhelm RABAN--SCHURMANN se porte volontaire. Damien HALM rappelle le rôle et la gouvernance du CED et propose aux membres du Conseil de l'ED MIMME de procéder au vote.

Le conseil vote POUR à l'unanimité : Louis-Wilhelm RABAN—SCHURMANN est désigné membre du Conseil du Collège des Etudes Doctorales de l'Université de Poitiers.

III - Informations Diverses (slide 6)

Le conseil poursuit en donnant quelques informations diverses : la demande de rattachement à l'ED MIMME de l'équipe bordelaise de l'ESTACA'lab a été validée par le conseil de l'ED et le Conseil Scientifique de l'ENSMA mais rejetée par la Commission de la Recherche de l'UP.

Damien HALM continue avec le règlement intérieur de l'ED MIMME qui, bien que validé en juillet 2025 par le Conseil de l'ED puis par les instances de l'ENSMA, a été modifié et validé par le CA de l'UP dans des termes différents sur les ACT et le plafond d'encadrement des thèses.

A la faveur de l'arrivée d'un nouveau DAJA à l'Université de Poitiers et de la création de l'E2I (European Interdisciplinary Institute), un conseil d'administration de l'Université se tiendra le 09 juillet à l'UP au cours duquel sera à nouveau abordé le règlement intérieur de l'ED MIMME. Christophe COUPEAU consulte les membres du conseil sur l'opportunité de transmettre au CA de l'Université le Règlement Intérieur tel qu'il a été validé par l'ENSMA.

Damien HALM propose aux membres du conseil de l'ED MIMME de voter : vote POUR à l'unanimité.

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

IV – Présentation Entrepreneuriat doctoral par Léonie PACHER du pôle PEPITE

Le conseil accueille Léonie PACHER pour présenter les actions mises en place afin de promouvoir l'entrepreneuriat doctoral.

Léonie PACHER présente les actions du pôle PEPITE, et son eco-système : le SPVR pour la valorisation de la recherche, NEOLOJI TECHNOPOLE pour l'incubateur académique et le CED pour la valorisation des heures de formation.

Plusieurs actions de formations sont proposées aux doctorants :

- Le parcours « esprit d'entreprendre » dont les objectifs sont de développer des compétences transférables dans la vie professionnelle et personnelle.
- Le « BOOTCAMP Doctorant », une nouvelle proposition pour cette année qui a réuni des doctorants de toutes disciplines autour de sujets citoyens et une mise en application de pitch en public.
- STARTHESE, concours récompensant trois catégories de projet (créativité, impact et audace)

Léonie PACHER fait état d'une augmentation de l'accompagnement des doctorants dans leur vie entrepreneuriale depuis l'année dernière et ceci grâce au dispositif SNEE (Statut National Étudiant Entrepreneur).

Le conseil encourage Léonie PACHER à multiplier les canaux de diffusion d'informations, elle envisage d'ailleurs d'être présente aux événements de l'Ecole Doctorale.

V- Programme doctoral du CEA par Philippe BELLEVILLE

Monsieur BELLEVILLE présente aux membres du conseil de l'ED la démarche du CEA pour l'accompagnement des doctorants. Le CEA, en tant qu'organisme public de recherche, propose dorénavant des contrats doctoraux de droit privé et compte à ce jour 1433 doctorants au niveau national et 115 salariés HDR.

Philippe BELLEVILLE présente ensuite le site POEM pour trouver des offres de stages, d'emplois, de thèses, de post-docs,...

VI - Bilan des soutenances 2025 (slide 10 à 13)

Damien HALM présente le bilan des soutenances 2025, dont le nombre reste à un niveau élevé en comparaison de 2022 et 2023. La proportion des soutenances en anglais est toujours de 20%. L'ED essaie de bien délimiter les dérogations de rédaction en langue anglaise et veille à la présence d'un rapporteur non francophone dans le jury et la rédaction d'un résumé de 3 pages en français par chapitre du manuscrit.

Damien HALM donne des précisions sur la durée des thèses dont la médiane est légèrement supérieure aux objectifs. Les conséquences des prolongations des thèses ayant subi la pandémie de covid sont encore présentes. Les réinscriptions au-delà de 36 mois sont en baisse par rapport à 2023, mais plus hautes que 2024. Un constat est fait sur la rédaction du manuscrit qui débute plus tard et peut paraître une épreuve pour les doctorants. La possibilité d'enseigner pour les doctorants est identifiée par certains membres du Conseil comme une cause possible de l'allongement de la thèse.

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

Certaines suggestions sont proposées pour affiner l'interprétation de ces chiffres : faire le lien entre les demandes de 4^{ème} année et les avis du CSI, présenter les durées de thèse sous forme d'histogrammes, ne pas comptabiliser les médecins dont les obligations professionnelles ont naturellement tendance à augmenter la durée de thèse

VII – Tribune des doctorants (slide 9)

Les nouveaux représentants des doctorants poursuivent la séance en donnant des nouvelles du projet de référents des doctorants, dont la mission serait de relayer les soucis relationnels ou les difficultés éventuelles. La mise en place de ce dispositif demande encore à être travaillée, des précisions seront apportées au prochain conseil notamment sur la forme.

Un questionnaire a été envoyé aux doctorants récoltant 50 réponses et permettant de soulever des questions pour les poser au conseil, parmi lesquelles :

- Les frais différenciés pour les doctorants internationaux :

Des craintes sont remontées sur la mise en place des frais différenciés pour les doctorants extra-communautaires.

Damien HALM répond que le doctorat est explicitement exclu de ce dispositif pour l'heure actuelle. Il est cependant conseillé aux représentants de faire part de cette inquiétude aux élus des usagers dans les instances de l'UP et de l'ENSMA.

- L'organisation des CSI :

Les doctorants ont exprimé des frustrations pour l'organisation des CSI de 1^{ère} année : 5 minutes de présentation du doctorant et 1 diapositive.

Damien HALM rappelle que le but des CSI est de favoriser la discussion entre les membres et le doctorant. Cette courte présentation sert à amorcer la discussion et les échanges. Il sert à apprécier l'avancement de thèse, et vérifier la compréhension du sujet. Ce n'est pas une pré-soutenance, le CSI n'est pas un jury, mais un instrument d'accompagnement et un moyen d'échanger et de prévenir les éventuels soucis relationnels et organisationnels. Il est rappelé que l'arrêté ne permet pas que le CSI soit composé de deux membres internes.

Les représentants questionnent le Conseil de l'ED sur la possibilité de changer un membre de CSI si un problème est remonté par le doctorant. Il est rappelé que les doctorants doivent être informés de la composition de leur CSI. Des modifications sont possibles en cas de problème.

Enfin sur ce sujet, les représentants des doctorants demandent s'il est envisageable de déplacer la question visant à remonter des situations de harcèlement et de violence pour en garantir la confidentialité. Les directeurs de l'ED vont reprendre les différents questionnaires et proposeront un correctif prochainement.



**École doctorale
MIMME**

Université de Poitiers - ISAE-Ensm

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

- Article à soumettre / nouvelle version du règlement intérieur :

Les représentants font part d'une interrogation sur la soumission d'un article imposé par le nouveau règlement intérieur, et se demandent si les doctorants sont concernés.

Les directeurs de l'ED rappellent que les deuxièmes années ont signé l'ancienne version du RI et ne sont pas soumis à cette obligation.

- Formations doctorales :

Les représentants des doctorants font part des inquiétudes autour des formations doctorales proposées. Il est demandé d'avoir un catalogue listant toutes les possibilités à la rentrée doctorale ou à l'inscription pour anticiper les offres. Un support sera remis aux doctorants pour certaines formations de spécialité et les cours électifs de l'ENSMA.

Les directeurs de l'ED précisent qu'un large éventail de formations transversales est à la disposition des doctorants. Les formations de spécialité mises en place par l'école doctorale ne peuvent pas satisfaire tous les doctorants, vu le large spectre des thématiques scientifiques. Sur le site internet de l'Ecole Doctorale, des propositions et exemples de formations sont notifiées.

- JDD :

Concernant les JDD, les représentants des doctorants remontent des remarques sur la date de l'évènement, le temps de présentation, et la prise en charge du coût de déplacement pour les doctorants hors site.

Les directeurs de l'Ecole Doctorale entendent ces remarques et proposent de les transmettre au prochain comité en charge de l'organisation des JDD de 2027. Ils rappellent toutefois que le coût du déplacement ne peut pas être pris en charge dans le budget de l'ED. Il est possible de demander à son entreprise ou son laboratoire une prise en charge le cas échéant.

Enfin, les représentants des doctorants informent le conseil qu'un stand est prévu pendant les JDD afin d'être identifiés et se présenter aux doctorants.

- Mobilité internationale :

Les représentants ont questionné les doctorants sur ce dispositif. Il ne semble pas y avoir de candidats à cette mobilité internationale. Cette démarche est peut-être à coupler avec le dispositif ERASMUS.

La séance est levée à 16h10, la plateforme nationale du doctorat sera présentée au prochain Conseil de l'ED.